



Votre interlocuteur pour le dédouanement des véhicules et la TVA

**money
care.ch**

Votre situation

Vous possédez un véhicule d'entreprise utilisé par un employé résidant à l'étranger. Depuis le 1er mai 2015, il est légalement interdit à l'employé d'utiliser le véhicule dans l'UE à des fins privées.

Quelles pourraient être les conséquences si cette règle n'est pas respectée ?

- Confiscation immédiate du véhicule
- Amende (pouvant atteindre 25 % de la valeur du véhicule)
- Paiement immédiat de la TVA due

Conformément au règlement d'application du 13 février 2015

Notre solution

Pour permettre à votre employé d'utiliser légalement le véhicule à des fins privées dans l'UE, nous procédons à la déclaration du véhicule en douane pour son admission en franchise douanière.

Nous vous soutenons dans les formalités douanières des véhicules d'entreprise pour les travailleurs frontaliers, ainsi que dans les demandes de remboursement et les déclarations de TVA.

Comment pouvons-nous vous soutenir ?

Pour répondre au mieux à vos besoins, nous vous proposons trois options de soutien. Vous décidez de l'étendue de l'assistance.

Forfait Basic

Nous établissons tous les documents nécessaires pour que vous puissiez effectuer vous-même la déclaration en douane auprès du bureau de douane.

Forfait Confort

En plus des documents que nous établissons, nous pouvons vous fournir un assistant pour effectuer conjointement la déclaration en douane auprès du bureau de douane.

Forfait VIP

Nous établissons tous les documents nécessaires, récupérons le véhicule à un endroit de votre choix en Suisse pour le dédouanement en franchise douanière, puis le ramenons.



Comment cela se passe-t-il ?



Pour bénéficier de notre service, nous avons besoin de tous les documents dûment remplis et signés (voir FAQ). Après réception de ces documents, vous recevrez notre facture.

Nous préparons la déclaration en douane et les documents nécessaires. Après réception du paiement, la déclaration en douane peut être effectuée. Selon le forfait que vous avez réservé, nous planifierons la déclaration en douane avec vous.

En cas de frais supplémentaires facturés par les autorités, une facture finale sera établie.

Vous devez compter environ 3 à 4 semaines entre la commande de votre part et la déclaration en douane effective. Ce délai est nécessaire pour préparer tous les documents et coordonner toutes les opérations.



Et enfin...

Nous vous félicitons!

Votre employé peut désormais utiliser légalement le véhicule également à des fins privées dans l'UE.

Comment récupérer la TVA ?

Après le dédouanement réussi du véhicule, dans la plupart des cas, vous pouvez récupérer la TVA par notre intermédiaire (voir tableau ci-dessous) ou la déclarer (en France). En Allemagne, la TVA est de 19 % et en France et en Autriche, elle est même de 20 %. Dans tous les cas, la déclaration de TVA est trimestrielle.

Pays	Allemagne		France		Autriche	
	Achat	Leasing	Achat	Leasing	Achat	Leasing
Ayant droit économique	oui	oui	non	*	non	oui
Remboursement de la TVA possible	oui	oui	non	non	oui	oui
Frais supplémentaires après dédouanement pour le détenteur du véhicule	oui	oui	non	non	oui	oui
Conditions pour le détenteur du véhicule	oui	oui	non	oui	oui	oui

TVA en Autriche



TVA sur le dédouanement des véhicules

Pour pouvoir récupérer la TVA en Autriche, qui est due lors du dédouanement, **vous** devez (en cas d'achat) ou **la société de leasing** (en cas de leasing) avoir un **numéro de TVA** en Suisse. La TVA due est déclarée et réclamée pour vous trimestriellement. Le remboursement peut prendre jusqu'à un an.

Pour les **véhicules achetés**, la **TVA ne peut pas être récupérée**.

Coûts supplémentaires - Montant de la taxe sur la valeur ajoutée

Si votre employé est originaire d'Autriche, vous êtes tenu de vous inscrire auprès du bureau des impôts à Graz, si ce n'est pas déjà fait.

Pour la part privée du conducteur, la TVA doit être versée en Autriche. De plus, en raison de la NOVA (taxe sur les émissions), le conducteur doit tenir un registre des trajets. Le conducteur ne doit pas parcourir plus de 20 % de kilomètres privés par rapport au kilométrage total du véhicule. Pour plus d'informations sur la NOVA, nous devons cependant vous référer au bureau des impôts de Graz.

TVA en Allemagne



TVA sur le dédouanement des véhicules

Pour pouvoir récupérer la TVA en Allemagne, qui est due lors du dédouanement, **vous** devez (en cas d'achat) ou **la société de leasing** (en cas de leasing) avoir un **numéro de TVA** en Suisse. La TVA due est déclarée et réclamée pour vous trimestriellement. Le remboursement peut prendre jusqu'à un an.

Coûts supplémentaires - Montant de la taxe sur la valeur ajoutée

L'acheteur / le locataire doit s'inscrire en Allemagne, car 1 % du prix catalogue du véhicule, soit 19 % de TVA et 0,03 % par km entre le lieu de résidence et de travail doivent être payés mensuellement au bureau des impôts de Constance.

Cela se fait mensuellement par déclaration de TVA. La TVA pour l'acheteur ne peut être récupérée que par enregistrement de TVA.

Nous serons heureux de vous aider.

TVA en France



TVA sur le dédouanement des véhicules

Pour les **véhicules achetés**, la TVA **ne peut pas être récupérée**.

Depuis le 1er janvier 2022, la TVA n'est plus perçue sur **les véhicules en leasing**, mais tous les véhicules dédouanés doivent être **déclarés** aux autorités fiscales françaises par la loi. Cependant, les conditions suivantes doivent être respectées :

- La société qui accorde le leasing doit obligatoirement obtenir un numéro de TVA en France.
- La société de leasing doit avoir conclu un accord pour le service de déclaration / enregistrement de TVA avec moneycare AG. Pour ce service, moneycare AG facture au preneur de leasing une somme forfaitaire par véhicule dédouané.

ATTENTION -> Si votre société de leasing refuse de s'enregistrer en France, le dédouanement du véhicule ne peut pas être effectué. Si nécessaire, vous devriez changer de société de leasing – veuillez-vous renseigner auprès de moneycare AG!

Attribution de commande

En tant que détenteur du véhicule, vous pouvez à tout moment commander le dédouanement.

Veillez nous envoyer votre commande avec les documents nécessaires pour le dédouanement via notre [formulaire d'ordre en ligne](#).

Nous restons à votre disposition pour toute question.

moneycare AG
Schützengasse 4
8001 Zürich
Tél.: 044 552 49 49
info@moneycare.ch